

Fiche signalétique



SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Chevron 40217 GM CVT Fluid - ETL 9588

Utilisation du produit: Liquide de transmission

Numéro(s) produit: CPS229925

Identification de l'entreprise

Chevron Lubricants Canada Inc.
Lubrifiants Chevron Canada
6975-A Pacific Circle
Mississauga, ONT L5T 2H3
Canada
www.chevronlubricants.com

Réponse aux urgences liées au transport

CHEMTREC: (800) 424-9300 or (703) 527-3887

Urgence sanitaire

Centre d'information d'urgence Chevron: Installé aux États-Unis, appels internationaux à frais virés acceptés. (800) 231-0623 ou (510) 231-0623

Informations sur le produit

courriel : lubemsds@chevron.com
Informations sur le produit: (800) LUBE TEK
Demandes de fiches signalétiques: (800) 414-6737

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ

Œil: Ne devrait pas causer d'irritation prolongée ou significative aux yeux.

Peau: Un contact avec la peau ne devrait pas causer une irritation significative ou prolongée. Un contact avec la peau ne devrait pas causer une réaction cutanée allergique. Une absorption cutanée ne devrait pas avoir d'effet nocif sur les organes internes. Informations concernant les équipements sous haute pression : Si cette substance est accidentellement injectée à grande vitesse sous la peau, elle peut causer des lésions graves. Après un accident de ce type, obtenir des soins médicaux le plus rapidement possible. Immédiatement après l'accident, la blessure sur le site d'injection ne paraît pas toujours grave, mais si aucun traitement n'est administré, le membre affecté risque d'être déformé ou amputé.

Ingestion: Une ingestion ne devrait pas avoir d'effet adverse.

Inhalation: Une inhalation ne devrait pas avoir d'effets adverses. Contient de l'huile minérale à base de pétrole. Peut causer une irritation respiratoire ou d'autres effets sur les poumons après une inhalation prolongée ou répétée des brouillards atmosphérique dépassant les limites d'exposition aux gouttelettes d'huile minérale. Les symptômes d'une irritation respiratoire sont une toux et des difficultés respiratoires.

SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANTS	NUMÉRO CAS	QUANTITÉ
Huile minérale très raffinée (C15 - C50)	Mélange	70 - 90 % pondéral

Les informations sur les ingrédients faisant partie des produits contrôlés et/ou qui figurent sur la liste de divulgation des ingrédients de la WHMIS sont fournies conformément aux exigences de la loi canadienne sur les produits dangereux (HPA, sections 13 et 14). Les ingrédients considérés comme dangereux au sens de la norme sur les communications des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) sont également énumérés. Pour de plus amples informations sur la réglementation en vigueur, se reporter à la section 15.

SECTION 4 PREMIERS SOINS

Œil: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les verres de contact s'il y a lieu, puis rincer les yeux sous l'eau.

Peau: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les chaussures et vêtements qui ont été souillés. Jeter les chaussures et vêtements souillés, ou les nettoyer à fond avant toute réutilisation.

Ingestion: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Ne pas faire vomir. À titre préventif, obtenir des avis médicaux.

Inhalation: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Si quelqu'un est exposé à une quantité excessive de la substance en suspension dans l'air, amener cette personne à l'air frais. Si la personne exposée tousse ou éprouve des difficultés respiratoires, obtenir des soins médicaux.

Notes aux médecins: Lors d'un accident avec un équipement haute pression, ce produit peut être injecté sous la peau. Un tel accident peut occasionner une petite plaie perforante, parfois sans saignement. Cependant, à cause de la force pénétrante, la substance injectée dans le bout d'un doigt peut être déposé dans la paume de la main. Dans les 24 heures, la victime souffre généralement d'une enflure volumineuse, de décoloration cutanée et d'une vive douleur pulsatile. Il est recommandé d'administrer un traitement immédiat dans un centre d'urgence avec installations de chirurgie.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les fuites/ruptures dans un système haute pression contenant des substances de ce type peuvent causer un incendie si elles se produisent à proximité de sources d'allumage (flamme vive, flamme de veilleuse, étincelles, arcs électriques, etc.).

PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ:

Point d'éclair: (Vase fermé) 211 °C (412 °F) (Typique)

Auto-inflammation: Non disponible

Limites d'inflammabilité (d'explosivité) (% volumique dans l'air): Inférieure: Non applicable

Supérieure: Non applicable

MOYENS D'EXTINCTION: Éteindre les flammes avec de l'eau pulvérisée, de la mousse, un extincteur

chimique sec ou de l'anhydride carbonique (CO₂).

PROTECTION DES POMPIERS:

Instructions de lutte contre l'incendie: Cette substance peut brûler, même si elle ne s'enflamme pas facilement. En cas d'incendie où brûle cette substance, ne pas entrer dans un espace clos en feu sans porter un équipement protecteur approprié, comprenant notamment un respirateur autonome.

Produits de combustion: Hautement dépendant des conditions de combustion. Si cette substance entre en combustion, elle peut dégager un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, de l'anhydride carbonique et des composés organiques non identifiés.

SECTION 6 MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures de protection: Éliminer toutes les sources d'allumage à proximité des substances déversées.

Gestion des déversements: Si cela peut être fait sans risque, interrompre le déversement. Endiguer le déversement de façon à empêcher une contamination accrue du sol, de l'eau de surface et des nappes souterraines. Nettoyer le déversement le plus tôt possible, en prenant les précautions figurant sous « Contrôle des expositions/protection personnelle ». Utiliser des techniques de nettoyage appropriées, comme le pompage ou l'application de matériaux absorbants et incombustibles. Lorsque cela est faisable et approprié, enlever la terre contaminée. Placer les produits contaminés dans des récipients jetables, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur.

Déclaration: Signaler les déversements aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION 7 MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures de précaution: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. NE PAS UTILISER DANS LES SYSTÈMES SOUS HAUTE PRESSION à proximité de flammes vives, d'étincelles ou d'une surface chaude. Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré. Garder le récipient fermé.

Garder hors de la portée des enfants. Se laver soigneusement après chaque utilisation.

Renseignements généraux sur la manutention: Éviter toute contamination du sol et tout déversement de cette substance dans un système d'égouts ou de drainage, ainsi que dans une étendue d'eau.

Danger statique: Une décharge électrostatique peut s'accumuler et créer un danger durant la manutention de ce produit. Pour minimiser ce risque, une mise à la masse ou à la terre pourrait être nécessaire, sans cependant garantir que cette précaution sera suffisante. Revoir toutes les opérations comportant un risque d'accumulation de charge électrostatique ou d'atmosphère inflammable (remplissage de réservoirs ou récipients, éclaboussures durant un remplissage, nettoyage d'un réservoir, échantillonnage, étalonnage, chargement commuté, filtrage, mélange, agitation, utilisation d'un camion-pompe, etc.) et prendre les mesures d'atténuation appropriées. Pour de plus amples informations, consulter la norme de l'OSHA 29 CFR 1910.106 (Flammable and Combustible Liquids), ainsi que les normes de la National Fire Protection Association (NFPA 77, Recommended Practice on Static Electricity) et de l'American Petroleum Institute (API) (Recommended Practice 2003, Protection Against Ignitions Arising Out of Static, Lightning, and Stray Currents).

Avertissements sur les récipients: Le récipient n'est pas conçu pour un contenu sous pression. Ne pas utiliser de pression pour vider le récipient car ce dernier risquerait de se rompre avec violence. Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler ou exposer autrement ces récipients à de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les récipients vides doivent être complètement drainés, correctement bondonnés et rapidement retournés à un centre de reconditionnement des barils ou éliminés conformément à la réglementation.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

GÉNÉRALITÉS:

Tenir compte des dangers de cette substance (voir la section 2), limites d'exposition applicables, activités professionnelles, et les autres substances utilisées dans le milieu de travail lors de la conception des commandes techniques et lors du choix des équipements de protection personnelle. Si les contrôles techniques et les méthodes de travail ne permettent pas d'éviter les risques d'exposition à des niveaux dangereux de cette substance, L'équipement de protection personnelle indiqué ci dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et restrictions accompagnant l'équipement, puisque la protection n'est généralement valable que pour une durée limitée ou uniquement dans certaines circonstances.

MÉCANISMES TECHNIQUES:

Utiliser dans un endroit bien aéré.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux et du visage: Aucune protection oculaire spéciale n'est normalement requise. S'il y a des risques d'éclaboussures, il est prudent de porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection cutanée: Aucun vêtement protecteur n'est normalement requis. Lorsqu'il y a des risques d'éclaboussures, choisir des vêtements protecteurs adaptés aux opérations effectuées, aux exigences physiques et aux autres substances. Voici une liste de matériaux suggérés pour les gants de protection : 4H (PE/EVAL), Caoutchouc nitrile, Silver Shield, Viton.

Protection respiratoire: Aucune protection respiratoire spéciale n'est normalement requise.

Si les activités génèrent des brouillards d'huile, déterminer si les concentrations atmosphériques sont inférieures à la limite d'exposition professionnelle s'appliquant aux brouillards d'huile. Si ce n'est pas le cas, porter un respirateur homologué offrant une protection adéquate contre les concentrations mesurées de cette substance. Sur des respirateurs avec purification d'air, utiliser un filtre à particules en cartouche.

Si un respirateur avec purification d'air ne garantit pas une protection suffisante, utiliser un respirateur à pression positive et adduction d'air.

Limites d'exposition professionnelle:

Composant	Pays/ Agence	TWA	STEL	Plafond	Notation
Huile minérale très raffinée (C15 - C50)	ACGIH	5 mg/m3	10 mg/m3	--	--

REMARQUE CONCERNANT LES LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE : Ne pas oublier de consulter les autorités locales pour connaître les valeurs seuils applicables dans les différentes provinces du Canada. Consulter la norme 94.4-2002 de l'Association canadienne de normalisation, portant sur le choix, l'utilisation et l'entretien des appareils respiratoires.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Attention : Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une caractéristique.

Couleur: Vert

État physique: Liquide

Odeur: Odeur de pétrole

pH: Non applicable

Tension de vapeur: <0.01 mmHg @ 37.8 °C (100 °F)

Densité de vapeur (air = 1): >1

Point d'ébullition: >260°C (500°F)

Solubilité: Soluble dans les hydrocarbures ; insoluble dans l'eau.

Point de congélation: Non applicable

Densité: 0.86 @ 15.6°C (60.1°F) / 15.6°C (60.1°F)

Masse volumique: 0.8534 kg/l @ 15°C (59°F) (Typique)

Viscosité: 6 cSt @ 100°C (212°F) (min.)

Taux d'évaporation: Non disponible

Seuil olfactif: Non disponible

coefficient de répartition eau/huile: Non disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique: Cette substance est considérée comme stable sous une température ambiante, ainsi que dans des conditions d'entreposage et de manutention comportant une température et une pression normales.

Incompatibilité avec d'autres produits: Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, comme les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

Produits de décomposition dangereux: Aucun connu (Aucun présumé)

Polymérisation dangereuse: Aucun risque de polymérisation dangereuse.

Sensibilité au choc mécanique: Non.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ

Irritation oculaire: Le risque d'irritation oculaire est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

Irritation cutanée: Le risque d'irritation cutanée est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

Sensibilisation cutanée: Le risque de réaction cutanée est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

Toxicité cutanée aiguë: LD50: >5g/kg (Lapin). Le risque de toxicité aiguë par absorption cutanée est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

Toxicité orale aiguë: LD50: >5 g/kg (rat) Le risque de toxicité aiguë par absorption orale est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit.

Toxicité aiguë par inhalation: Le risque de toxicité aiguë par inhalation est basé sur l'évaluation de données disponibles sur des produits similaires ou sur les composants du produit. Pour de plus amples informations sur la toxicité aiguë des composants, appeler le centre d'informations techniques.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES SUPPLÉMENTAIRES:

Ce produit contient des huiles de pétrole pouvant être raffinées à l'aide de divers procédés, notamment une extraction sévère avec solvants, un hydrocraquage sévère ou un hydrotraitement sévère. Aucune de ces huiles ne doit faire l'objet d'un avis contre le cancer dans le cadre de la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200). Ces huiles ne figurent pas dans le rapport annuel du NTP (National Toxicology Program) et n'ont pas été classées par l'Agence internationale de recherche sur le cancer à titre de substance cancérigène pour les humains (groupe 1), substance probablement cancérigène pour les humains (groupe 2A) ou substance possiblement cancérigène pour les humains (groupe 2B). Ces huiles n'ont pas été classifiées par l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) à titre de produit : à effet cancérigène confirmé chez les humains (A1), à effet cancérigène suspecté sur les humains (A2) ou à effet cancérigène confirmé chez les animaux et inconnu sur les humains (A3).

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**ÉCOTOXICITÉ**

Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour les organismes aquatiques. La mesure du risque d'écotoxicité est basée sur une évaluation des données des composants ou d'une substance semblable.

DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT

Biodégradabilité facile: Cette substance n'est pas considérée comme immédiatement biodégradable. La mesure de la biodégradabilité est basée sur une évaluation des données des composants ou d'une substance semblable.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Utiliser la substance conformément à son usage prévu et recycler si possible. Des services de collecte de produits pétroliers sont disponibles pour récupérer et éliminer les huiles usées. Placer les produits contaminés dans des récipients appropriés, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître les méthodes approuvées de recyclage et d'élimination, contacter un représentant commercial ou les autorités sanitaires locales (voir les lois en vigueur sur la gestion des déchets, notamment B.C. Reg. GY/92 Waste Management Act; R.R.O. 1990, Reg. 347 General-Waste Management; C.C.S.M.c. W40 The Waste Reduction and Prevention Act; N.S. Reg. 51/95 and N.S. Reg. 179/96).

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La description indiquée peut ne pas s'appliquer à toutes les conditions d'expédition. Consulter les exigences de description supplémentaire (nom technique, par ex.) et les exigences propres au mode ou à la quantité d'expédition prévues dans 49CFR ou dans la réglementation sur les marchandises dangereuses en vigueur.

Description d'expédition TC: NON RÉGLEMENTÉ AU TITRE DE MARCHANDISE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT EN VERTU DU RÈGLEMENT TMD

Description d'expédition OMI/IMDG : HUILE LUBRIFIANTE DE PÉTROLE ; NON RÉGLEMENTÉE EN TANT QUE MARCHANDISE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT AU TITRE DU CODE IMDG

Description d'expédition ICAO/IATA : HUILE LUBRIFIANTE DE PÉTROLE ; NON RÉGLEMENTÉE EN TANT QUE MARCHANDISE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT AU TITRE DE L'ICAO-TI OU L'IATA DGR

Description d'expédition DOT: HUILES LUBRIFIANTES (PÉTROLE), NON RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MATIÈRE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT AU TITRE DE 49 CFR

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**LISTES RÉGLEMENTAIRES RECHERCHÉES:**

01-1=IARC Groupe 1
01-2A=IARC Groupe 2A
01-2B=IARC Groupe 2B
35=WHMIS IDL

Aucun composant de cette substance figure sur les listes officielles indiquées.

INVENTAIRES DE PRODUITS CHIMIQUES:

Tous les composants sont conformes aux exigences suivantes en matière d'inventaire chimique : AICS (Australie), LIS (Canada), EINECS (Union européenne), IECSC (Chine), KECI (Corée), PICCS (Philippines), TSCA (États-Unis).

Un ou plusieurs composants ne sont pas conformes aux exigences suivantes en matière d'inventaire chimique : ENCS (Japon).

CLASSIFICATION SIMDUT:

Ce produit n'est pas un produit contrôlé au sens de la réglementation canadienne sur les produits contrôlés.

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger de la réglementation sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations exigées par ces règlements (voir la loi sur les produits dangereux ou « Hazardous Products Act (HPA)», R.S.C. 1985, c.H-3,s.2).

PRÉPARATION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE: Cette fiche signalétique a été préparée par le groupe Toxicology and Health Risk Assessment Unit, ERTC, P.O. Box 1627, Richmond, CA 94804, (888)676-6183.

Date de révision: SEPTEMBRE 28, 2011

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

CLASSEMENTS HMIS: Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

RECOMMANDATION D'ÉTIQUETAGE:

Catégorie d'étiquette : INDUSTRIAL OIL 1 - IND1

AVIS DE RÉVISION: Cette révision réactualise les sections suivantes de cette fiche signalétique : 1,14,15,16.

ABRÉVIATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR ÉTÉ UTILISÉES DANS CE DOCUMENT:

TLV - Valeur limite d'exposition (TLV)	TWA - Moyenne pondérée dans le temps
STEL - Limite d'exposition à court terme	PEL - Limite d'exposition admissible (PEL)
	CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
ACGIH - American Conference of Government Industrial Hygienists	IMO/IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code
API - American Petroleum Institute	FS - Fiche signalétique
CVX - Chevron	NFPA - National Fire Protection Association (USA)
DOT - Department of Transportation (USA)	NTP - National Toxicology Program (USA)
IARC - International Agency for Research on Cancer	OSHA - Occupational Safety and Health Administration

Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont présumées exactes à la date de publication des présentes. Attendu que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions échappant à notre contrôle et que nous pouvons ne pas connaître et attendu que des données apparues après les présentes peuvent suggérer des modifications de ces informations, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats de

HMCS ID: 1180915

SUC: 38-Huiles Et Lubrifiants

Clé externe: CN35709

**Fiche Technique Matérielle de
Sûreté**

Date de création 10.juil..2014

son utilisation. Ces renseignements sont fournis à la condition que les personnes qui en prennent connaissance déterminent elles-mêmes si le produit convient pour l'usage considéré.